

En décembre 1982 on a modifié le règlement qui, désormais, impose des primes à l'égard des prêts hypothécaires autres que de premier rang.

7.3.2 Aide relative aux logements du marché

Renouvellement des hypothèques. En novembre 1981, les autorités fédérales annonçaient un programme canadien de renouvellement hypothécaire (PCRH) conçu pour aider les propriétaires occupants qui éprouvaient des difficultés financières au moment de renouveler leurs emprunts hypothécaires. En vertu du PCRH, une aide maximale de \$3,000 par année était offerte aux ménages appelés à renouveler leurs emprunts hypothécaires entre le 1^{er} septembre 1981 et le 12 novembre 1982. Une garantie spéciale était prévue pour le report des intérêts lorsque la maison avait une valeur nette. Pour ce qui concernait les maisons ayant acquis peu ou pas de valeur nette, la Société accordait une subvention non imposable.

En juin 1982, quatre modifications étaient annoncées à l'égard du PCRH. Tout d'abord, on a remplacé la formule du report des intérêts par une simple subvention non imposable. En second lieu, après le 28 juin 1982, les propriétaires occupants qui recevaient de l'aide au titre du report des intérêts en vertu du programme initial se sont vu accorder à la place une subvention. Troisièmement, la date d'expiration du programme était portée du 12 novembre 1982 au 31 décembre 1983. Quatrièmement, les demandeurs admissibles au programme initial ou révisé pouvaient présenter une demande à l'expiration de leur période d'admissibilité.

A la fin de 1982, la Société avait approuvé en tout 9,757 demandes qui représentaient un engagement global de \$16.3 millions.

Stimulation de l'accès à la propriété. Un programme canadien d'encouragement à l'accès à la propriété (PCEAP) a été mis en vigueur en juin 1982. Sous l'empire de ce programme, la Société versait, sur demande, des contributions de \$3,000 aux acheteurs de maisons neuves dont la construction avait débuté avant janvier 1983, ainsi qu'aux personnes qui achetaient pour la première fois une maison existante, pourvu que l'achat se fit avant janvier 1983.

Le PCEAP a contribué au financement de 48,000 maisons neuves au cours de 1982 et a facilité la vente de 88,600 maisons existantes, pour un engagement total de \$410 millions. Le programme a été doté d'un supplément de \$100 millions qui prolongeait la période visée jusqu'en avril 1983. Cette somme s'appliquait aux achats faits avant janvier 1984 et portait sur des maisons neuves mises en chantier au cours des quatre premiers mois de 1983. Le PCEAP avait pour objet de stimuler la construction résidentielle, de créer des emplois et de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de posséder leur propre maison.

Construction de logements locatifs. Un régime canadien de construction de logements locatifs (RCCLL), instauré en novembre 1981, a été

maintenu en 1982 et 1983. Sous ce régime, la Société consentait des prêts sans intérêt d'une durée de 15 ans à l'égard de la construction de logements locatifs. Ces prêts sont remboursables par la suite au taux d'intérêt régnant du marché. Le RCCLL a contribué au financement de 10,744 logements locatifs au cours de 1982. Il visait à aider la construction d'un nombre maximal de 30,000 logements locatifs sur une période de deux ans, afin de prévenir de nouvelles baisses des taux d'inoccupation.

7.3.3 Logements sociaux

Depuis 1949, la SCHL a fourni aux Canadiens à faible revenu de l'aide pour leur permettre de se loger à des prix inférieurs aux loyers courants du marché. Ces dernières années, la Société a ajouté annuellement plus de 30,000 unités au stock de logements sociaux, pour le porter à quelque 260,000 unités. En 1982, elle prenait des engagements qui allaient lui permettre d'ajouter 28,453 logements sociaux au stock existant. La construction d'environ 10.6 % de ces logements a été financée au moyen de prêts hypothécaires directs de la SCHL, tandis que le reste était financé par des prêteurs privés qui ont avancé des fonds aux termes des dispositions de la LNH concernant les prêts hypothécaires.

Logement pour les ruraux et les autochtones. Les Canadiens qui vivent dans les campagnes ou dans les régions éloignées du pays, et dont le logement est insuffisant, peuvent bénéficier des avantages d'un programme de logement rural et autochtone institué en 1974 dans le but de fournir à ces personnes 50,000 logements neufs ou réparés. Cet objectif a été atteint en 1980 mais le programme a permis la construction, l'achat ou la remise en état de 18,166 autres logements en 1981 et de 19,051 en 1982.

Logement dans le Nord canadien. En 1982, la SCHL a fourni dans diverses localités du Canada septentrional des capitaux pour la construction de 352 logements sociaux, ainsi que des contributions à l'égard de 93 autres logements du même genre, ce qui a augmenté d'autant le stock de logements sociaux du Nord, dont le chiffre s'établissait à 3,585 unités en 1981. Dans la plupart des cas, il s'agissait de petits projets de quatre à 15 logements, mais à Yellowknife (T. N.-O.) on a construit, dans le cadre d'un même projet coopératif, 50 logements. Dans le Nord du Québec, un programme étalé sur plusieurs années a permis de rénover, grâce à une aide financière fournie en vertu de la LNH, 800 logements qui ont été transférés à la société provinciale de l'habitation par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord.

7.3.4 Remise en état et conservation

Remise en état des logements. Le gouvernement fédéral encourage la préservation du stock existant de logements et l'extension de sa durée économique. Un programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) fait partie de la stratégie visant à assurer l'équilibre entre l'effort de conservation du stock existant et la construction de logements neufs pour répondre aux besoins de la population. Au cours des